



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**PRESTATION DE SONORISATION ET PRESTATIONS ASSOCIEES DANS LE CADRE DE LA  
CEREMONIE DES VOEUX INSTITUTIONNELS DU PRESIDENT ORGANISEE LE 31  
JANVIER 2025 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4**

Vu la décision n°2023\_624 en date du 3 octobre 2023, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a autorisé l'attribution d'un accord-cadre mixte ayant pour objet les prestations de sonorisation et prestations associées dans le cadre des réunions des instances communautaires et de réunions diverses organisées par la Communauté d'agglomération, avec la société S'TORM EVENTS, ayant son siège social à Fouquereuil (62232) 1 rue de Fouquières, et de la signer pour un montant annuel de 60 000 € HT, pour une période initiale d'un an, reconductible une fois dans les mêmes conditions,

Considérant que l'accord-cadre s'exécute par l'émission de bons de commande et la conclusion de marchés subséquents pour des besoins nouveaux,

Considérant que la cérémonie des vœux institutionnels du Président organisée le 31 janvier 2025 à l'Arena Béthune-Bruay situé ZAC du Beau Pré à Verquin (62131) nécessite une prestation de sonorisation qui correspond à un besoin nouveau,

Considérant qu'il y a lieu de signer un marché subséquent n°4 avec la société S'TORM EVENTS pour la prestation de sonorisation et les prestations associées pour un montant de 6 096,66 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché subséquent n°4 à l'accord-cadre ayant pour objet la prestation de sonorisation et prestations associées dans le cadre de la cérémonie des vœux institutionnels du Président organisée le 31 janvier 2025 à l'Arena Béthune-Bruay, à la société S'TORM EVENTS ayant son siège social à Fouquereuil (62232), 1 rue de Fouquières, et de le signer pour un montant total de 6 096,66 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 07. JAN. 2025

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



**MANNESSEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 8 JAN. 2025

Et de la publication le : - 9 JAN. 2025

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



**MANNESSEZ Danielle**